

Article 1 -Préambule

1.1. UP'NBOOST (*dénommée ci-après « UP'NBOOST »*) est une société à responsabilité limitée au capital de 20000 euros dont le siège social est situé au 57 rue François Gernelle 84120 Pertuis et immatriculée au registre du commerce en Avignon sous le numéro 788 688 349.

1.2. UP'NBOOST est une société dans la communication digitale : la conception de sites internet, le référencement de sites internet, la gestion des réseaux sociaux.

1.3. Le Client ou le Prospect (*dénoté ci-après « CLIENT »*) souhaite confier à UP'NBOOST la refonte ou la création de son site internet.

1.4. Le Client a décrit ses besoins et ses attentes dans un document d'expression de besoins sur lequel UP'NBOOST a établi une offre commerciale chiffrée (*dénommée ci-après « DEVIS »*), que le CLIENT a accepté.

1.5. Les présentes Conditions Générales de Ventes s'appliquent au DEVIS. Elles s'appliquent nonobstant la nature ou la dimension du site internet (*site vitrine, site ecommerce, site éditorial...*).

Article 2 - Accord des parties / Réglementation applicable

2.1. La signature par le CLIENT du DEVIS implique son accord total sur la nature, la consistance et le prix des Services, sur les conditions générales de prix d'exécution des Services et les conditions particulières énumérées sur le DEVIS.

2.2. La signature du DEVIS vaut bon de commande. La commande devient définitive et ne peut être considérée comme valable par UP'NBOOST qu'à partir du paiement d'un acompte précisé sur le DEVIS. Le montant de cet acompte s'élèvera à au moins 30% du montant global toutes taxes comprises du DEVIS et des frais de mise en service éventuels. Tout retard dans le versement de l'acompte et des frais de mise en service éventuels reporte d'autant la commande en réalisation, retard dont le CLIENT ne saurait se prévaloir.

2.3. L'encaissement d'un acompte initial par UP'NBOOST vaudra également pour acceptation du devis correspondant.

2.4. Le DEVIS et les documents annexés sont et restent, en toutes circonstances, la propriété de UP'NBOOST. Ils ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation écrite du Chef d'entreprise de UP'NBOOST, et doivent lui être restitués, sans délai s'il n'est pas donné suite à ce DEVIS.

2.5. Après signature par les deux parties du DEVIS et l'acompte versé, le marché est conclu aux conditions fixées ci-après. Ces conditions s'appliquent nonobstant toute clause contraire figurant sur d'autres documents.

Article 3 - Définitions

Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- « anomalie » : dysfonctionnement reproductible qui empêche l'utilisation ou l'exploitation normale des fonctionnalités du site web ;

- « document d'expression de besoin » : document fourni par le CLIENT ou réalisé en collaboration avec UP'NBOOST contre rémunération, les besoins et attentes du CLIENT.

Il peut prendre la forme d'un cahier des charges. Ce document ne constitue un élément contractuel qu'à partir de l'instant où il est annexé au DEVIS et signé par les 2 parties.

Tout document d'expression de besoin non signé ou signé uniquement par l'une des parties est considéré comme nul.

- « prestation » : désigne l'objet de la vente effectuée par UP'NBOOST. Dans le cadre de ces CGV, la prestation est liée à la conception d'un site web ou d'une application métier.

La prestation détaillée est décrite exclusivement par le DEVIS qui pourra, si besoin, renvoyer vers des pièces annexes.

- « réception » : acte par lequel le CLIENT reconnaît la conformité du site web.

La réception du site web s'opère après les opérations de recette visant à vérifier la conformité du site web.

- « site web » ou « site internet » désigne le site internet objet de prestations réalisées dans le cadre du présent contrat, qu'il s'agisse d'un site internet, d'une application métier ou de tout autre interface accessible depuis un navigateur internet.

De manière générique, un site web est un service électronique interactif en ligne sur le World Wide Web ;

- « contenu » désigne le contenu élémentaire nécessaire à la création d'une prestation immatérielle : textes, images, vidéo, catalogue produits et sons pour un site Internet, etc.

Sauf mention contraire, la fourniture et la saisie du contenu dans le site web sont à la charge du CLIENT.

Article 4 – Documents contractuels

4.1. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- le contrat, défini par un devis validé et les présentes CGV ;
- ses annexes ;
- ses avenants éventuels.

4.2. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation.

En cas de contradiction entre les termes des documents de même ordre, les derniers documents en date prévaudront sur les autres.

Article 5 – Domaine d'application

5.1. Les présentes CGV ont pour objet de régir les relations contractuelles entre UP'NBOOST et le CLIENT et définir l'étendue des prestations proposées par UP'NBOOST.

5.2. Les présentes CGV s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par UP'NBOOST dans les pays du monde entier. Elles prévalent sur toute autre condition d'achat, sauf dérogation expresse et formelle accordée par UP'NBOOST. Elles pourront être modifiées ou complétées si UP'NBOOST établit un ou plusieurs éléments contractuels qui, le cas échéant, tiendraient lieu de conditions particulières.

5.3. Le fait pour une personne physique ou morale, de commander un service ou produit de la société UP'NBOOST emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

5.4. Dans le cas où l'une des dispositions des présentes est réputée ou déclarée nulle, ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions restent intégralement en vigueur et doivent être interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimée dans ce document.

Article 6 – Durée – Entrée en vigueur

6.1. Le contrat entre en vigueur à compter de la signature par le CLIENT du DEVIS.

6.2. Le contrat est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation de son objet.

Article 7 – Calendrier

7.1. La réalisation des prestations s'effectue selon des phases et délais précisés sur le devis. L'absence de ces mentions apportera la nullité de tout accord de calendrier entre UP'NBOOST et le CLIENT. Le délai de livraison ne commence à courir qu'à partir du moment où la commande est complète (*DEVIS accepté et acompte versé*).

7.2. Sauf mention expresse contraire, les délais indiqués ont un caractère indicatif.

7.3. UP'NBOOST s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de respecter ces délais.

7.4. En toute hypothèse, le respect des délais par UP'NBOOST est subordonné au respect par le CLIENT des délais qui lui incombent également, notamment en termes de validation des prestations intermédiaires et pour la fourniture ses contenus à publier.

Article 8 – Réalisation des prestations

8.1. Sauf convention expresse contraire, le CLIENT est à la fois le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de son site web. À ce titre, il est responsable : -

- de la complétude des besoins exprimés ;
- de l'adéquation et de la complétude des prestations à ses besoins, notamment en termes de fonctionnalité et de performance technique ;
- de la gestion des délais entre UP'NBOOST et d'autres prestataires le cas échéant et de la coordination des différents prestataires ;
- de la validation des prestations.

8.2. L'obligation respective de chaque partie, de réaliser la prestation pour UP'NBOOST et de payer la prestation pour le CLIENT, naît à partir du moment où le CLIENT a dûment signé et retourné par fax, email ou courrier postal ou validé numériquement sur l'espace client de upnboost.com le DEVIS émis par UP'NBOOST.

L'encaissement d'un acompte initial par UP'NBOOST vaudra également pour acceptation du devis correspondant.

8.3. Aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de UP'NBOOST. À défaut, le CLIENT sera tenu de payer l'intégralité des sommes dues à UP'NBOOST.

8.4. UP'NBOOST s'engage à concevoir le site web conformément au DEVIS et ses éventuelles annexes, compte tenu des objectifs poursuivis par le CLIENT et des règles de l'art en la matière.

8.5. Lorsque la prestation prévoira la création graphique du site web, UP'NBOOST s'engage à mettre à disposition du CLIENT la maquette de ce que représentera le rendu final.

8.6. La maquette tiendra compte de la charte graphique du Client si elle existe, à minima des éléments constitutifs du logo du CLIENT (*couleurs et polices de caractères*). Elle sera soumise aux critiques du CLIENT pour d'éventuelles modifications jusqu'à sa validation.

8.7. La maquette est validée par le CLIENT avant réalisation du site web objet du DEVIS, dans les délais et conditions prévues dans les présentes CGV.

8.8. La phase de programmation débute à compter de la validation par le CLIENT de la maquette.

8.9. UP'NBOOST s'engage à livrer l'ensemble des éléments composant le site sous forme de fichiers utilisable sur un serveur dont les caractéristiques techniques pourront être indiquées par UP'NBOOST.

8.10. UP'NBOOST procédera à l'installation du site web sur le serveur du CLIENT, ou sur l'un de ses propres serveurs.

8.11. Le CLIENT s'engage à suivre les préconisations matérielles transmises par UP'NBOOST et ne pourra prévaloir d'une incompatibilité entre le site web et son matériel en cas de non-respect de ces préconisations.

8.12. A la demande du CLIENT, UP'NBOOST peut prendre en charge des prestations associées aux prestations de réalisation de sites web, telles que :

- maintenance corrective et évolutive du service en ligne ;
- assistance technique du CLIENT ;
- reprise de données ;
- prestations d'e-marketing ;
- prestation d'hébergement du site web.

8.13. Les prestations associées font l'objet d'un DEVIS séparé et d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur au jour de la demande et seront soumises à acceptation des parties. La durée de la prolongation du délai de livraison prévu par le DEVIS initial doit figurer sur les devis additifs.

8.14. Dès l'achèvement des prestations exécutées par UP'NBOOST, le CLIENT doit signer l'acte de réception ou adresser un courriel à UP'NBOOST actant la réception.

Article 9 – Prix – Facturation Paiement

9.1. Le prix de la prestation est ferme. Il est stipulé hors taxes et exprimé en euro portant sur le montant total à payer. Le total à payer est le montant toute taxe comprise. Le taux de TVA applicable est le taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

9.2. Les conditions de l'offre concernent exclusivement les prestations spécifiées sur les éléments contractuels.

Toute prestation supplémentaire et non prévue sur ces derniers fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Le refus de paiement d'une telle prestation ouvrira le droit pour UP'NBOOST à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente, et à une indemnité égale au préjudice subi et/ou à la valeur de la prestation additionnelle.

9.3. les conditions de paiement doivent être clairement indiquées sur le Devis et la facture.

Aucune retenue ne peut être pratiquée par le Client en contrepartie de réserves, de réclamation ou de demande de réparation de dommages ou préjudices subis.

Conformément au conditions de l'Article L441-6 de la loi N°2001-240 du 15 mai 2001, les pénalités de retard seront appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Les Services peuvent être interrompus jusqu'au paiement des sommes arrivées à échéance.

Lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes Conditions Générales de Services, et ce dans un délai maximum de 10 jours ouvrables, les pénalités de retard sont d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Tous les frais de recouvrement des créances en retard de règlement sont à la charge du Client, et sont donc dus avec un minimum de 150€TTC (*hors clause pénale*).

Cas particulier : le Client ne fournit pas les éléments attendus par UP'NBOOST : les éléments attendus par UP'NBOOST sont à minima les critiques de la maquette proposée. Ils peuvent être des contenus à intégrer (*logos, charte graphique, textes, visuels*), *des clés API et/ou des éléments d'accès à des comptes digitaux tiers*, ou encore des autorisations légales obligatoires. Ces éléments sont attendus via courriel ou tout autre support digital.

Si au-delà de huit semaines à partir de la date de signature du DEVIS, UP'NBOOST est toujours en attente d'éléments dus par le Client et constitutifs du bon avancement du projet, c'est à dire depuis la création de la maquette jusqu'à la livraison, le paiement intégral du solde de la facture sera dû par le Client. UP'NBOOST pourra alors réclamer la totalité des sommes restant dues.

Y compris dans ce cas extrême, aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans

l'accord express de UP'NBOOST. À défaut, le CLIENT sera tenu de payer l'intégralité des sommes dues à UP'NBOOST.

Cas particulier, Devis pour une location : la première mensualité est due dès l'acceptation du devis par le Client, au même titre que les Frais de mise en service.

9.3. En cas de défaut de paiement total ou partiel du prix de la prestation : * le CLIENT devra verser une pénalité de retard équivalente à dix pourcents l'an, en application de l'article L. 441-16 du Code de Commerce. * l'ensemble des services vendus peut être suspendu si le CLIENT ne se manifeste pas lors des relances effectuées par UP'NBOOST.

Après mise en demeure par courrier recommandé avec demande d'accusé de réception, la vente peut être résolue de plein droit au profit de UP'NBOOST, la résolution prenant effet deux semaines après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse. Dans cette situation, UP'NBOOST est en droit d'arrêter les services vendus, de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restant acquis.

UP'NBOOST est aussi fondé d'appliquer en sa faveur la réserve de propriété mentionnée à l'article 14 des présentes.

9.4. Toute contestation ou réclamation relative à la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours à réception de la dite facture, à défaut de quoi UP'NBOOST n'accepte plus aucun grief.

Article 10 - Conformité

10.1. Les opérations de recette du site web sont réalisées par le CLIENT, en phase de pré-production, sur le site web installé sur les serveurs tests de UP'NBOOST, ou le serveur du CLIENT, et accessibles par le CLIENT.

10.2. Les opérations de recette sont réalisées dans un délai maximum de 10% du nombre de jours correspondant au délai de réalisation sans pouvoir dépasser 5 jours ouvrés, à compter de la notification par UP'NBOOST de l'ouverture aux tests du site web.

Toutes notifications ou réserves postérieures à ce délai ne seront plus admises.

10.3. À l'expiration de ce délai, et en l'absence de réserve signalée par le CLIENT à UP'NBOOST, la réserve est réputée prononcée.

10.4. En présence de non conformités entre le DEVIS accompagné éventuellement de ses annexes et les prestations, le CLIENT devra informer à UP'NBOOST de ses réserves par écrit avec accusé

de réception et justifiant de chacune de ses réserves dans un délai d'un mois à compter de la réception.

10.5. Si lesdites réserves ne portent pas sur des points majeurs, empêchant complètement l'utilisation du site web, la réception sera prononcée et UP'NBOOST s'engagera à résoudre dans les meilleurs délais les dysfonctionnements relevés.

10.6. En tout état de cause, la garantie d'une prestation ne concerne que les éléments mentionnés dans les éléments contractuels.

10.7. En tout état de cause, toute exploitation ou utilisation sous quelle que forme que ce soit des prestations réalisées par UP'NBOOST, alors même que celles-ci n'auraient pas été préalablement réceptionnées en la forme dans les conditions définies ci-dessus, vaudra réception irrévocable et sans réserve desdites prestations de la part du CLIENT.

Article 11 – Support technique

11.1 En aucun cas l'acceptation par le Client d'un Devis concernant la création d'un site internet ne vaut souscription à un support technique. L'assistance technique fournie par UP'NBOOST fait l'objet d'un Devis spécifique, accepté par le Client.

11.2 UP'NBOOST propose en option la possibilité au Client de souscrire à une assistance technique. Les différentes formules d'assistance se présentent sous forme de crédit d'heures pré-achetées. Le Client consomme ce crédit d'heure à son rythme et sans date limite.

11.3 La souscription à une assistance fait l'objet d'un Devis précisant clairement les détails de l'assistance due au Client par UP'NBOOST.

11.4 Si le Client souscrit à une formule d'assistance proposée, il peut joindre le Support Technique de UP'NBOOST par téléphone ou par courrier électronique sur support@upnboost.com.

11.5 Le support technique de UP'NBOOST apporte son aide ou des réponses au Client dans les 72 heures ouvrées à partir de la réception du courrier électronique formulant l'appel à l'aide via support@upnboost.com.

11.6 Le support technique est accessible au Client, pendant une certaine durée selon la formule payée par celui-ci. Le Client bénéficie ainsi d'un accès à l'assistante technique en fonction d'un crédit horaire limité. Les modalités d'accès à cette assistance techniques sont détaillées par un Devis.

Article 12 – Obligations du Client

12.1. Le CLIENT s'engage à informer UP'NBOOST de l'étendue et de la nature de ses besoins dans le document d'expression de besoins et tout au long de la réalisation des prestations.

12.2. Le CLIENT fait son affaire personnelle s'agissant de la souscription des abonnements de communication électronique nécessaires ou de toute prestation de tiers nécessaires à la réalisation du site web.

12.3. Le CLIENT s'engage à désigner pour la durée du contrat un interlocuteur chargé du suivi et de la validation des prestations. L'interlocuteur doit être une personne qualifiée, disponible, ayant la responsabilité de prendre ou de faire prendre toute décision au nom du CLIENT.

12.4. Le CLIENT s'engage à transmettre dans les délais convenus, ou à défaut ne pouvant dépasser 3 jours ouvrés suivant la demande de UP'NBOOST, les éléments nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Ce fait a pour conséquence directe de retarder la réalisation et donc la livraison de la prestation par UP'NBOOST. Pour autant, UP'NBOOST ne saurait en aucun cas être considéré comme responsable d'une situation qu'il subit en premier lieu.

11.5. Dans le cas de Services nécessitant une autorisation (*tels que déclaration de prestations, propriété intellectuelle, etc. ...*) le CLIENT s'engage à en informer UP'NBOOST lors de la signature pour acceptation du DEVIS. Le client est seul responsable de l'obtention de l'autorisation de mise en œuvre de la commande.

12.6. Au moment de l'acceptation signée du DEVIS le CLIENT s'engage à déclarer explicitement qu'il entend financer immédiatement ou ultérieurement tout ou partie du prix de son achat par un crédit ou par un prêt et de vérifier que cette condition a bien été précisée sur le DEVIS. Le début de réalisation des Services ne peut être effectué qu'à partir de l'obtention effective du montant de ce crédit ou de ce prêt.

12.7. Le CLIENT s'engage à fournir les éléments de contenu qui lui sont propres.

Ces éléments de contenu devront être fournis par le Client dans des formats de fichiers numériques standards et directement exploitables sur internet selon leur utilisation finale (*les images en format image, les textes en format texte, les vidéos en format vidéo...*).

Les éléments de type « visuels » devront être individualisés, c'est à dire que le Client s'engage à fournir un fichier image par visuel.

12.8. Le CLIENT s'engage à fournir ses éléments de contenu le plus tôt possible après l'acceptation du DEVIS, au maximum 10 jours après la signature.

12.9. Si le Client rencontre une difficulté quelconque et ne peut fournir ses éléments de contenu à temps, il s'engage à prévenir immédiatement UP'NBOOST afin de trouver une solution technique.

12.10. Si le CLIENT demande explicitement à UP'NBOOST de produire certains éléments de contenu, cela activerait la clause 8.12. de ces présentes CGV.

12.12. Rappel important : si au-delà de huit semaines à partir de la date de signature du DEVIS, UP'NBOOST est toujours en attente d'éléments constitutifs du bon avancement du projet, c'est à dire depuis la création de la maquette jusqu'à la livraison, le paiement intégral du solde de la facture sera dû par le Client. UP'NBOOST pourra alors réclamer la totalité des sommes restant dues. Les éléments dus par le Client sont à minima les critiques de la maquette proposée, peuvent être des contenus à intégrer (*logos, charte graphique, textes, visuels*), *des clés API et/ou des éléments d'accès à des comptes digitaux tiers*, ou encore peuvent être des autorisations légales obligatoires. Y compris dans ce cas extrême, aucune commande d'une prestation ne peut être annulée sans l'accord express de UP'NBOOST. À défaut, le CLIENT sera tenu de payer l'intégralité des sommes dues à UP'NBOOST.

Article 13 – Limitations de responsabilité de UP'NBOOST

13.1. UP'NBOOST ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du CLIENT, non-respect des conseils donnés. De manière générale, UP'NBOOST n'est en aucune façon responsable d'un dysfonctionnement résultant d'une mauvaise utilisation du CLIENT ou d'une intervention du CLIENT sans autorisation sur la prestation effectuée par UP'NBOOST ;
- Interruption de l'hébergement ou du nom de domaine ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel UP'NBOOST n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance ;
- Divulgarion ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au CLIENT ;
- Dysfonctionnement ou ralentissement des réseaux ou de l'internet dans son ensemble.

Article 14 - Propriété

14.1. Le CLIENT demeure propriétaire des éléments de contenu livrés à UP'NBOOST pour intégration dans son site web si la prestation le prévoit.

Le CLIENT demeure également propriétaire des données figurant dans la base de données intégrée au site web le cas échéant.

14.2. Le CLIENT fait son affaire de l'obtention des autorisations et droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments intégrés dans le site web, fournis par lui.

14.3. En contrepartie du parfait paiement de l'intégralité du prix prévu dans le devis, UP'NBOOST cède au CLIENT à titre non exclusif les droits de reproduction, d'adaptation, de représentation du site web, et ce pour les seuls besoins de sa communication, dans le cadre d'un usage personnel et exclusif de toute redistribution à titre onéreux ou gratuit.

14.4. La cession des droits visés par l'article 14.3 porte sur les prestations produites par UP'NBOOST et il est nécessaire de se référer aux conditions des tiers auprès desquels des solutions externes auraient éventuellement été souscrites.

14.5. Le CLIENT est autorisé dans ce cadre à reproduire le site web sur tout support papier ou numérique, le modifier et l'adapter comme il l'entend, le diffuser par tout moyen de communication, notamment réseau internet, et ce dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur. 12.6. Ces droits sont cédés pour les besoins propres et personnels du CLIENT. Il est notamment interdit au CLIENT de recéder à des tiers, tout ou partie des droits cédés, que ce soit à titre onéreux ou gratuit.

14.6. UP'NBOOST reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le site web et est en droit de réutiliser tout ou partie des éléments du site web qu'il a créés, notamment pour réaliser une œuvre dérivée.

14.7. UP'NBOOST conserve la propriété entière et exclusive de ses méthodes et savoir-faire, y compris les concepts, gabarits, modèles, composants génériques, sans que cette liste soit exhaustive, préexistants ou développés à l'occasion de l'exécution des présentes CGV.

Article 15 – Garantie de jouissance paisible

18.1. UP'NBOOST garantit le CLIENT contre toute action en contrefaçon dirigée contre le site web qu'il a réalisé, à l'exclusion des éléments transmis par le CLIENT ou propriété de ce dernier. À ce titre, UP'NBOOST prendra à sa charge les dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné le CLIENT par une décision de justice devenue définitive ayant pour base exclusive la démonstration d'une contrefaçon.

18.2. Cet engagement est soumis aux conditions expresses suivantes :

- que le CLIENT ait notifié à bref délai, par écrit, l'action en contrefaçon ou la déclaration ayant précédée celle-ci ;

- que UP'NBOOST ait été mis en mesure d'assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du CLIENT, et pour ce faire, que le CLIENT ait collaboré loyalement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.

18.3. Les présentes dispositions fixent les limites de la responsabilité de UP'NBOOST.

Article 16 – Collaborateurs salariés

18.1. Le CLIENT s'engage à ne pas débaucher ou embaucher de membres du personnel de UP'NBOOST pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la cessation des relations contractuelles.

18.2. En cas de non-respect par le CLIENT de cette interdiction, celui-ci s'engage à verser à UP'NBOOST une pénalité également à douze (12) mois du dernier salaire brut mensuel de la ou des personnes en cause.

18.3. Le CLIENT s'engage de même à ne pas débaucher ou embaucher de prestataires ou sous-traitants de UP'NBOOST ayant participé à la réalisation des prestations pendant toute la durée du contrat et pendant une durée de douze (12) mois à compter de la cessation des relations contractuelles.

18.4. En cas de non-respect par le CLIENT de cette interdiction, celui-ci s'engage à verser à UP'NBOOST une pénalité correspondant au chiffre d'affaire annuel le plus important réalisé sur les 5 dernières années avec le sous-traitant.

18.5. UP'NBOOST s'interdit de recourir au travail dissimulé, conformément aux articles L.8221-2 et L.8221-5 du Code du travail, et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le même code.

Article 17 – Collaboration

18.1. Les Parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre de leurs relations.

18.2. Les Parties s'engagent à se tenir réciproquement informées de tout événement susceptible à leur connaissance d'avoir une incidence sur le bon déroulement des prestations.

18.3. Le CLIENT s'engage à maintenir une collaboration active et régulière en remettant au Prestataire l'ensemble des éléments qu'elle a demandés.

18.4. Le CLIENT convient, au titre de la collaboration :

- d'échanger pendant toute la durée des présentes les informations qu'il jugerait utile au bon déroulement des prestations ;
- de fournir au Prestataire l'ensemble des moyens nécessaires à l'exécution des prestations.

Article 18 – Préjudice

18.1. D'un commun accord, les Parties conviennent que la responsabilité de UP'NBOOST n'est engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects.

18.2. De la convention des Parties, sont considérés comme dommages indirects les pertes de bénéfiques, de chiffre d'affaires, de marges, de revenus, pertes de données, pertes de commandes, de clients, d'exploitation, d'actions commerciales ou encore l'atteinte à l'image de marque, l'action de tiers et les résultats escomptés.

18.3. Dans tous les cas, si la responsabilité de UP'NBOOST devait néanmoins être retenue, le montant des dommages-intérêts qui pourrait être mis à sa charge ne saurait excéder, tous préjudices confondus, le montant des sommes effectivement perçues par UP'NBOOST, au titre de l'exécution du présent contrat.

18.4. Le prix du DEVIS a été fixé en tenant compte de cette limite de responsabilité.

18.5. La présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du présent contrat.

Article 19 – Assurances

19.1. UP'NBOOST atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et établie en France ou en Union Européenne pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

Article 20 – Sous-traitance

20.1. Le contrat pourra faire l'objet d'une sous-traitance par UP'NBOOST.

Article 21 – Références commerciales

22.1. UP'NBOOST pourra utiliser le nom, la marque ou le logotype du CLIENT à titre de référence commerciale. À ce titre, le CLIENT concède un droit de reproduction et d'utilisation de sa marque, de son nom ou de son logotype, pendant une durée de 70 ans.

22.2. UP'NBOOST est par ailleurs autorisée à reproduire et à représenter tout ou partie du site web y compris les éléments apportés par le CLIENT, sous toute forme et notamment mais sans que cette liste ne soit limitative, sous forme numérique, dans le cadre d'opération de promotion de son activité. La présente autorisation est valable pendant toute la durée légale de protection du droit d'auteur et pour le monde entier.

22.3. Sauf convention expresse contraire, UP'NBOOST est autorisée à présenter le site web dans son ensemble et comprenant donc les éléments apportés par le CLIENT, auprès de prospects ou de clients dans le cadre de démonstrations.

Article 22 – Confidentialité

22.1. Dans le cadre des présentes, l'ensemble des informations est confidentiel et recouvre toutes informations ou toutes données communiquées par les Parties par écrit ou oralement.

22.2. Notamment les méthodes et savoir-faire de UP'NBOOST mises en œuvre dans les prestations ont un caractère strictement confidentiel.

22.3. Les Parties s'engagent naturellement à :

- traiter les informations confidentielles avec le même degré de protection qu'elles accordent à leurs propres informations confidentielles de même importance ;
- garder les informations confidentielles et qu'elles ne soient pas divulguées ni susceptibles de l'être directement ou indirectement à tout tiers ;
- ne pas porter atteinte, en aucune façon, aux droits de propriété portant sur les informations confidentielles ;
- éviter que les informations confidentielles ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées, en partie ou en totalité, lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas directement liées à l'exécution des présentes.

Article 23 – Résiliation

23.1. En cas de manquement grave par l'une des Parties aux obligations du contrat, non réparé dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, notifiant le manquement en cause, l'autre Partie pourra faire valoir de plein droit la résiliation du contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

23.2. De manière expresse, constituent un manquement grave les événements suivants :

- retard de paiement d'une facture supérieure à un mois ou retards de paiement répétés ;
- violation des droits de propriété intellectuelle de UP'NBOOST.

Article 24 – Cas de force majeure

27.1. Les cas de force majeure suspendent les obligations des Parties et exonèrent leur responsabilité.

27.2. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, ainsi que les événements suivants :

- tout événement hors du contrôle de UP'NBOOST, les perturbations des réseaux de communication privés ou publics, l'arrêt partiel ou total du réseau Internet, l'absence de fourniture d'énergie, la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves internes ou externes, lock out, occupation des locaux de UP'NBOOST, intempéries, tremblement de terre, inondation, dégât des eaux, restrictions légales ou gouvernementales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, les accidents de toutes natures, épidémie, pandémie, maladie touchant plus de 10% du personnel de UP'NBOOST dans un période de deux mois consécutifs, les blocage de routes et les impossibilités d'approvisionnement en fournitures et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des Parties empêchant l'exécution normale des prestations prévues par le DEVIS.

Article 25 – Dispositions diverses

27.1. Les Parties conviennent réciproquement que le fait pour l'une des Parties de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'autre Partie des droits acquis.

27.2. De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

27.3. Les Parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des commerçants indépendants et ne seront pas considérés agent l'une de l'autre.

27.4. Les présentes CGV ne constituent ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre Partie.

27.5. Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie.

27.6. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

27.7. En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistants.

27.8. Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

27.9. Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations des Parties.

27.10. Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par le CLIENT ne pourra s'intégrer aux présentes CGV.

Article 26 : Application et opposabilité des conditions générales de vente de UP'NBOOST

27.1. Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation fournie par UP'NBOOST.

27.2. Le Devis prévaut sur toute plaquette, brochure commerciale, publicité ou contenu du site Internet de UP'NBOOST, sous réserve de l'application de la clause « modification ».

27.3. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues.

27.4. Aucune demande séparée ou modification particulière de la commande faite par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et expresse, être opposable à UP'NBOOST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de cette dernière.

Article 27 – Conciliation

27.1. En cas de difficultés d'exécution et avant toute procédure juridictionnelle, chacune des Parties s'engage à désigner deux personnes de sa société, de niveau « Direction générale ».

27.2. Ces personnes devront se réunir à l'initiative de la Partie la plus diligente dans les huit jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.

27.3. L'ordre du jour est fixé par la Partie qui prend l'initiative de la conciliation.

27.4. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.

27.5. Cette clause est juridiquement autonome des présentes CGV. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution, résiliation ou d'anéantissement des présentes relations contractuelles.

Article 28 – Loi applicable

28.1 Les présentes CGV sont régies par la loi française.

28.2. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

Article 29 – Jurisdiction et attribution

29.1. Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, sera soumis au tribunal de commerce de Avignon (84) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

29.2. Le simple fait d'accepter et de signer un Devis concernant une création de site internet vaudra pour acceptation pleine et entière des présentes conditions contractuelles.